

# LE PERMIS D'ARMEMENT SIMPLIFIE



Du nouveau pour mes démarches !

Armateurs

## MODE D'EMPLOI

### COMMENT ACCEDER AU PORTAIL ?

La demande de Permis d'armement simplifié est désormais réalisable en ligne sur le site du Portail de l'armateur



Ce mode d'emploi explique comment vous devez procéder pour les nouvelles demandes.



Je me connecte sur

<http://portail-armateur.din.developpement-durable.gouv.fr>



Je m'identifie

Mon identifiant :

Mot de passe portail:

Dans le menu « Mes démarches », je sélectionne Permis d'armement simplifié



### COMMENT TRANSMETTRE UNE DEMANDE DE PERMIS D'ARMEMENT SIMPLIFIE ?

Dans « PERMIS D'ARMEMENT SIMPLIFIE », je déroule les 3 étapes



1 Je sélectionne mon navire



2 Je joins les pièces à fournir :  
→ le Permis de navigation  
→ les Attestations d'assurance



3 Je sais la zone et condition d'exploitation du navire :  
Exemples : Eaux abritées de la baie de l'île Tudy  
Cabotage national Corse – Continent



Je sélectionne mon service en charge de l'instruction de ma demande. Par défaut, c'est le service en charge de l'immatriculation de mon navire.



Ma demande est complète.  
Je clique sur

Transmettre ma demande



Je reçois un mél d'accusé de réception de ma demande



Conservez ce message précieusement.  
Il contient le N° et la date de dépôt de votre demande, ainsi que votre interlocuteur.

#### Permis d'armement simplifié

1 sélection du navire 2 Armement administratif 3 Service instructeur et transmission

! Veuillez sélectionner votre navire dans la liste ci-dessous en cliquant sur la ligne.

Liste des navires

Filtres

Numéro d'immatriculation	Nom du navire	Port d'immatriculation	Informations complémentaires
.....	CIOTADEN	MARSEILLE	PA n°..... valide

Ma demande est incomplète.  
Je clique sur

Sauvegarder ma demande

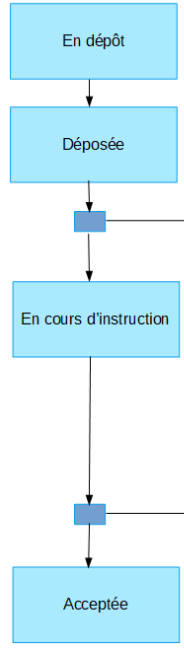
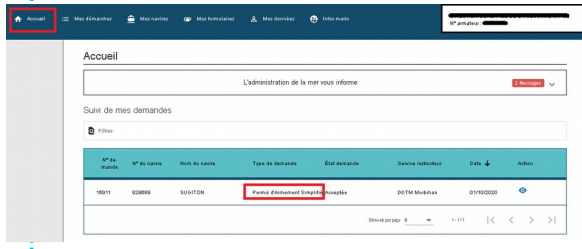
Je peux la compléter et la transmettre plus tard.

  
**MINISTÈRE DE LA MER**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# COMMENT SUIVRE MA DEMANDE ?

Dans le menu « Accueil », je peux suivre l'avancée de mes demandes.

Ma demande est :



**En dépôt**  
J'ai créé ma demande et je l'ai sauvegardée. Je peux la modifier tant que je ne l'ai pas transmise au service qui va l'instruire.

**Déposée**  
Je clique sur transmettre ma demande. Ma demande est transmise au service en charge de l'instruction. Je reçois par mél un accusé de réception.

**A compléter**  
En cas de pièces manquantes, l'administration me contacte directement pour compléter ma demande.

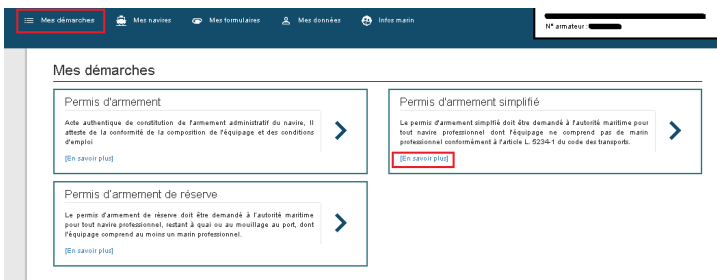
**En cours d'instruction**  
Ma demande est traitée par le service en charge de l'instruction.  
Ma demande est traitée par le service en décideur.

**Refusée**  
Ma demande est refusée. Je suis informé de la décision de refus avec les motifs et les recours possibles.

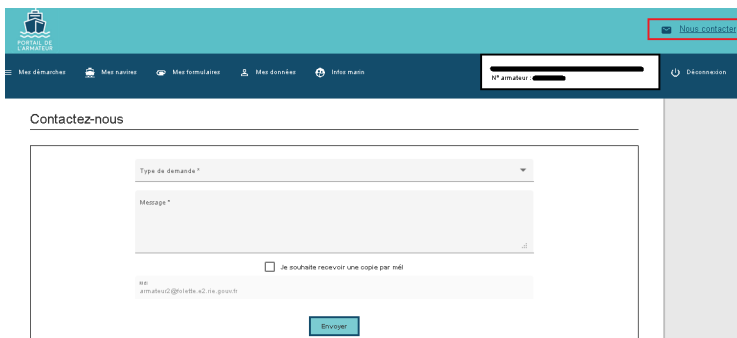
**Acceptée**  
Ma demande est acceptée. Je reçois un mail informatif. Le permis d'armement simplifié est visible immédiatement dans le Portail dans la rubrique « Mes navires ».

# UNE QUESTION ?

Dans le menu « Mes démarches », je clique sur la rubrique [En savoir plus]

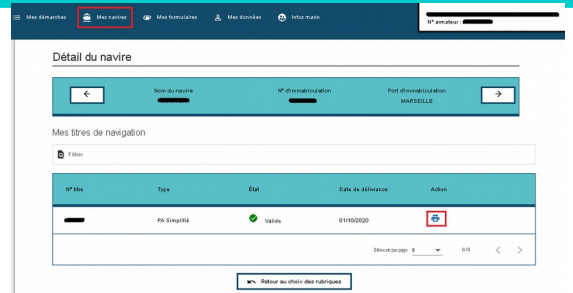


Ou bien cliquez sur Nous contacter et laissez vous guider



# COMMENT VOIR ET IMPRIMER MON PERMIS D'ARMEMENT SIMPLIFIÉ ?

Dans le menu « Mes navires », je peux voir mon permis d'armement simplifié et imprimer le document



Ministère de la Mer  
Direction générale des Infrastructures  
des transports et de la mer  
92055 La Défense Cedex  
Tél. : 01 40 81 21 22

